

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/06/2025
Date d'affichage 26/06/2025
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....18
Réf : 2025-041 Objet : Sollicitation de financement au titre des C2E Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2025 <p style="text-align: center;"> Le Maire, A. MOMON </p>

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Nicolas POUZET et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
 Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
 Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
 Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
 Hermann TYNDAL pouvoir Brigitte GOUYON
 Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Absent(s) :
 Sébastien PELLERIN, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Adeline FAIDER-LOGET

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2025-041- Sollicitation de financement au titre des C2E

Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des finances,

- EXPLIQUER que les travaux de réhabilitation énergétique peuvent donner droit à des financements au titre des Certificats d'Economies d'Energie ;
- INFORMER que la Poste à créé un service pour récupérer ces C2E pour le compte des Collectivités ;
- PRECISER que la réhabilitation énergétique du complexe sportif a une assiette suffisante pour que la Poste puisse prendre en charge ce dossier ;
- INDIQUER qu'un projet de convention entre la Poste et la Commune a été établi ;
- PRECISER qu'il s'apparente à une demande de subvention et qu'en conséquence une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise la signature de la convention avec La Poste et l'ouverture du dossier qui permettra ensuite à la Commune de solliciter les C2E auprès de la Poste pour des projets de moindre importance

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 26/06/2025

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

